



**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CELLULE D'ANIMATION POUR LA MISE
EN OEUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT DU
BASSIN VERSANT DE LA VOIRE**

ANNEE 2022



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| I) Introduction | 3 |
| II) Présentation de la cellule d'animation | 3 |
| III) Bilan des actions réalisées en 2020..... | 4 |
| Enjeux 1 : Restauration hydromorphologique et écologique | 4 |
| Enjeux 2 : Restauration de la continuité écologique..... | 6 |
| Enjeux 3 : Diminution des pollutions diffuses | 9 |
| Enjeux 4 : Zones humides | 10 |
| Enjeux 5 : Communication et sensibilisation..... | 11 |
| Enjeux 6 : Animation territoriale..... | 12 |
| Annexe A : Territoire du CTEC | 13 |
| Annexe B : Liste des communes du CTEC..... | 14 |
| Annexe C : Liste des stations de suivi..... | 15 |

I) Introduction

Le Contrat de Territoire Eau et Climat, signé en 2020 pour une durée de 5 ans, vise à mettre en place une gestion collective de l'eau sur le territoire, afin de préserver et d'améliorer la ressource en eau et les milieux naturels. Le territoire d'application de ce Contrat correspond au bassin versant de la Voire qui concerne un périmètre de 900 km² et 63 communes réparties sur trois départements de la région Grand-Est : l'Aube, la Marne et la Haute-Marne.

Ce contrat s'inscrit dans une démarche engagée depuis 1999, qui a notamment conduit à la mise en œuvre d'un Contrat Rural mené par l'ancienne Communauté de Communes du Pays du Der entre 1999 et 2004, suivi par un premier Contrat Global entre 2009 et 2013 sur 69 communes et un deuxième Contrat Global entre 2015 et 2019 déjà portés par le SMABV.

Afin de ne pas interrompre la dynamique lancée par les précédents contrats grâce à une animation rapprochée et, conscients des enjeux existants, les élus du SMABV ont souhaité poursuivre leurs efforts en faveur de la reconquête de la qualité des eaux et des milieux naturels aquatiques et humides. C'est ainsi que le 12 décembre 2018, les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité pour la mise en œuvre d'un Contrat Territoire Eau & Climat sur la période 2020-2024 porté par le SMABV, et plus récemment le 16 décembre 2019, le comité syndical a validé le programme d'actions de ce nouveau Contrat Territoire Eau & Climat.

Le présent contrat définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de préservation et restauration des milieux aquatiques et humides sur le territoire du bassin versant de la Voire. Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire. Le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat. De son côté, l'agence s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires. La conduite de ces actions nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

L'année 2021 a été marquée par le départ de l'ancien technicien de rivière, Maxime HEZARD, au mois d'avril et de l'arrivée d'une nouvelle technicienne rivière Fiona LEBLANC. Cette personne est restée du 26 avril 2021 au 15 octobre 2021. Une nouvelle personne a remplacé Fiona le 15 novembre 2021 en la personne de Gwenaëlle NINOT.

L'année 2021 a aussi été marquée aussi par des conditions sanitaires particulières dû à l'épidémie de COVID-19 en France, mais aussi par des conditions hydrologiques particulières qui ont conduit à d'importantes inondations survenues le 15 juillet.

II) Présentation de la cellule d'animation

Pour la mise en œuvre du Contrat de Territoire Eau et Climat, la cellule était constituée :

- D'un chargé de mission à temps plein employée par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire (SMABV) et basée à Soulaïnes-Dhuys ;

- D'une technicienne de rivière à temps plein employée par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire (SMABV) et basée à Soulaines-Dhuys ;

La période d'emploi s'est étendue du 1^{er} Janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour le chargé de mission.

La période d'emploi s'est étendue du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour le technicien de rivière.

III) Bilan des actions réalisées en 2022

Afin de répondre aux objectifs du contrat de territoire Eau et Climat 2020-2024 du bassin versant de la Voire, différentes démarches ont été effectuées afin d'engager les différentes actions inscrites dans le contrat.

Enjeux 1 : Restauration hydromorphologique et écologique

L'année 2022 a été marquée par les travaux de reméandrage du ruisseau de la Brie sur les communes de Frampas et Voillecomte. Dans les années 80, la Brie a fait l'objet d'important travaux de recalibrage et l'ancien lit a totalement été comblé.

La phase de préparation des travaux a débuté le 1^{er} septembre 2022 pour une période de 1 mois. Les travaux de gros œuvre ont débuté le 13 octobre. L'entreprise Forêts et Paysages a été retenue pour effectuer ces travaux qui ont duré 4 semaines. Les travaux de reméandrage de la Brie ont consisté dans un premier temps à retirer les embâcles présents entre le pont de la route départementale 153 et l'entrée du nouveau lit de la Brie qui allait être recréée. Ensuite, l'entreprise a procédé à la création du nouveau lit qui a été terrassé sur 690m, le tracé s'est appuyé sur les cartes cadastrales qui comportent encore l'ancien tracé du cours d'eau. Quelques modifications ont été appliquées au nouveau tracé afin de conserver 4 magnifiques chênes.



Afin de permettre à l'exploitant d'accéder à ses parcelles, deux passages à gué ont été implantés sur le nouveau tracé de la Brie. La plantation et le bouturage seront réalisés début 2023.

Les discussions ont continué concernant le projet présenté à Trémilly qui est une restauration de l'hydromorphologie du Ceffondet, très rectifié dans le centre du village. Cette opération sera réalisée en partenariat avec le pôle technique du Conseil Départemental 52 car le Ceffondet vient éroder le mur de soubassement de la route départemental 198. Les travaux consistent à redonner un aspect plus naturel au cours d'eau et à l'éloigner du mur pour que le Conseil départemental puisse réparer les encoches d'érosion présentes. Les travaux de réparation du mur de soubassement sont longs et onéreux, c'est pourquoi il a été décidé de réaliser les travaux sur 3 ans. De plus, la présence du château de Trémilly oblige le Département à faire appel aux architectes des bâtiments de France pour leurs travaux. Le dossier d'autorisation Loi sur l'Eau a été déposé en novembre 2022, les travaux débuteront donc au mois de juillet 2023.

En 2017, l'ancienne commune de Louze (maintenant Rives-Dervoises) avait sollicité le SMABV pour mener une étude de ruissellement sur le bassin versant de la Côtelle afin de limiter les inondations sur la commune de Louze. Des propositions d'actions avaient été faites mais aucuns travaux n'en avaient découlé. Le SMABV a pris contact avec les élus de Ceffonds (concernée par les aménagements) et de Rives-Dervoises pour la problématique de ruissellement sur le bassin versant du ruisseau de la Côtelle. La commune de Rives-Dervoises est toujours demandeuse de ces aménagements. Des entretiens individuels ont été réalisés avec l'ensemble des propriétaires et des exploitants concernés par les aménagements proposés dans l'étude de 2017. Les propositions ont été acceptées par la majorité des propriétaires/exploitants. Une réunion sera organisée le 19 janvier en présence des élus des communes et des différents partenaires afin de leur expliquer notre projet et éventuellement de prendre en compte différentes remarques. Une deuxième réunion sera organisée avec l'ensemble des propriétaires/exploitants pour leur présenter la version concrétisée du projet.

Le SMABV a repris contact avec L'EPTB Seine Grands Lacs et les communes de Giffaumont-Champaubert et de Rives-Dervoises afin de finaliser l'étude réalisée sur la Droye par le bureau d'études Fuvial.IS. Suite à cette réunion, il a été décidé de lancer un marché d'appel d'offres afin de finaliser l'étude, l'EPTB et le SMABV ont signé une convention pour faire 50-50 sur le reste à charge de l'étude. Malheureusement, les offres proposées dépassent très largement le budget alloué à cette étude. Le marché a donc été classé sans suite dans l'attente d'être relancé. Une réunion a eu lieu le 07 décembre 2022 avec l'EPTB et L'Agence de l'Eau Seine-Normandie afin de redéfinir les contours de l'étude. Le cahier des charges sera modifié en ce sens et le marché d'appel d'offres sera lancé début 2023.

Le Froideau est un affluent rive gauche de la Brévonne. Afin de limiter les inondations et de restaurer son hydromorphologie, le SMABV est entré en contact avec la municipalité de Crespy le Neuf. Il apparaît qu'en restaurant son lit originel, les inondations seraient limitées sur la commune. Le ruisseau passait autrefois sur le domaine du château de Crespy, le SMABV a donc rencontré les propriétaires afin de leur expliquer notre démarche. Les propriétaires ne voient aucun inconvénient pour étudier la

faisabilité d'un éventuel reméandrage du ruisseau du Froideau. L'exploitant des parcelles du château sera rencontré en 2023.

Enjeux 2 : Restauration de la continuité écologique

Le suivi de la population de la Mulette épaisse (*Unio crassus*) à N+1 a eu lieu le 02 septembre 2022. Le suivi s'est effectué à l'endroit de la réimplantation des individus prélevés suite à la pêche de sauvegarde et en amont de l'ancien seuil principal (OH3) afin de vérifier sa réimplantation naturelle après travaux. De nombreux individus ont été retrouvés sur le site de transfert, malgré quelques traces de prédation. En amont de l'ancien seuil, la population d'*Unio crassus* s'est installée naturellement avec la présence d'individus jeunes.



Avant travaux



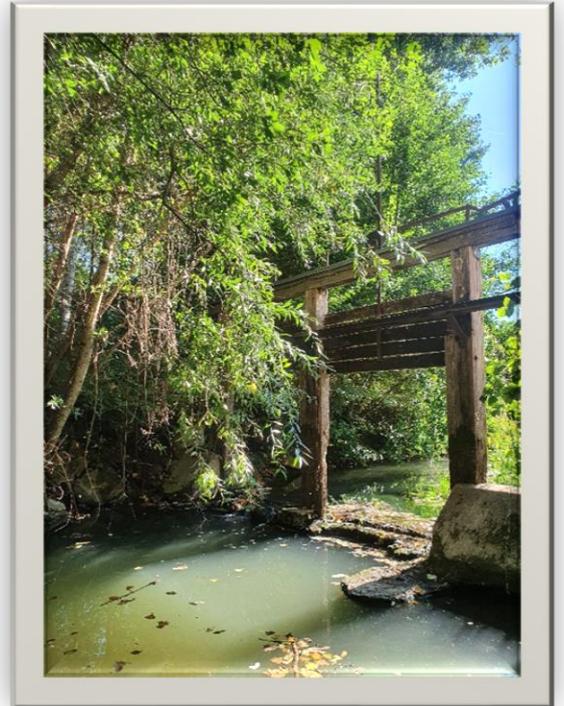
Après travaux



1 an après travaux

Le lavoir de Droyes est le dernier obstacle à la continuité écologique sur l'Héronne. La commune avait fait part au SMABV de sa volonté de conservé l'ouvrage en l'état, l'année précédente. Une proposition d'arrêté préfectoral a été faite à la commune, en collaboration avec la DDT52 afin d'ouvrir les vannes pendant la période de migration piscicole du 1^{er} décembre jusqu'au 1^{er} avril. Cet arrêté devrait être signé début 2023 et mis en place à partir de l'année prochaine.

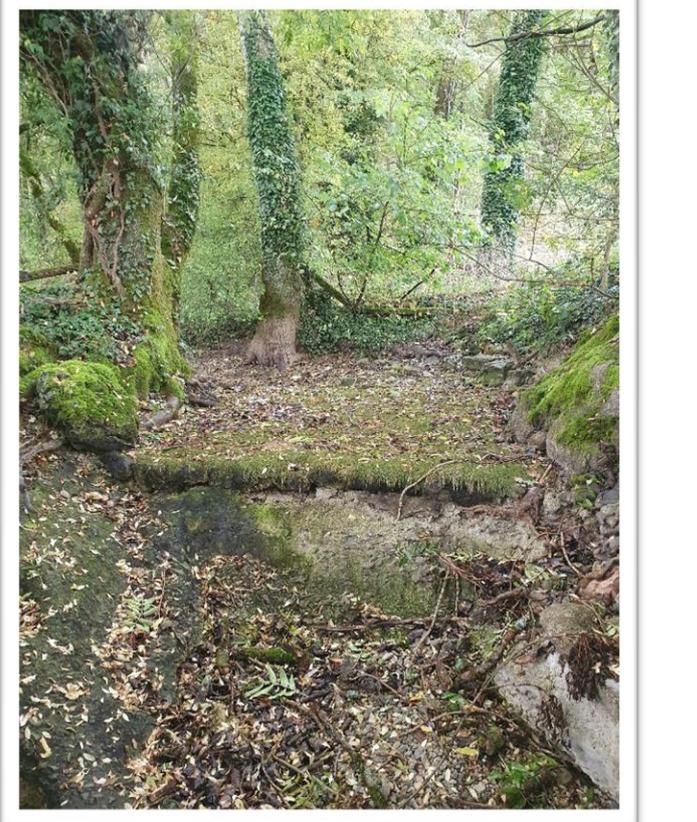
Le SMABV est entré en contact avec la municipalité de Juzanvigny, propriétaire du lavoir et du vannage attenant sur la Brévonne. Des relevés topographiques ont été effectués sur site afin de prendre en compte les dimensions du lavoir et de connaître les dimensions du cours d'eau (profil en long et profils en travers). Le SMABV participera au prochain conseil municipal afin de présenter les solutions envisageables. La solution la plus efficace serait de supprimer le radier béton. Le système de vannes à crémaillères serait démonté et laissé à la disposition de la commune.



L'ouvrage de Maizières-les-Brienne est un radier de pont agricole très endommagé. Une rencontre avec l'association foncière et la commune a été effectuée afin de connaître leur position et de leur proposer différents aménagements. Une des solutions proposées serait d'effacer le pont non praticable et de le remplacer par une passerelle permettant ainsi de restaurer la continuité écologique et en permettant aux agriculteurs d'accéder à leur passerelle. Cette solution est en discussion avec l'AF ainsi qu'avec la municipalité.

Parmi les 5 obstacles à la continuité écologique référencés sur le Ceffondet, 4 d'entre eux sont des radiers de pont et un passage à gué :

- Ouvrage de Thilleux (radier de pont), en haut à gauche
- Ouvrage de Bois Lassus (radier de pont), en haut à droite
- Ouvrage de Pont à Bœuf (radier de pont), en bas à gauche
- Ouvrage au droit de la station de pompage (ancien passage à gué), en bas à droite



Les différents obstacles sont peu élevés et comporte pour certains d'entre eux un enrochement à l'aval immédiat. De plus, ils constituent un point dur dans le Ceffondet qui est très surcreusé et encaissé dû aux nombreuses rectifications qu'il a subi. Lors de la construction de ces

ouvrages, le radier béton se situait, sans doute, au même niveau que le lit. Le Ceffondet est une rivière intermittente qui coule 6 mois dans l'année, situé à la limite du barrois et de la champagne humide le réseau de rivière souterraine est très dense. De nombreuses résurgences permettent à certains endroits de maintenir le Ceffondet en eau lors de périodes sèches (Beurville, Trémilly, ...), sur quelques centaines de mètres. La rivière est pérenne à la sortie du village de Thilleux. Aux vues des caractéristiques des ouvrages et de l'hydromorphologie et la dynamique du Ceffondet, le SMABV va réaliser des ICE (Informations sur la continuité écologique) sur ces 4 ouvrages.

Le moulin Lutin est situé sur la Voire sur la commune de Rives-Derroises derrière le château de Puellémontier. Le SMABV va, à l'instar des ouvrages sur le Ceffondet, réaliser un ICE sur cet ouvrage afin d'étudier différentes propositions et de les présenter à la commune.

Les élus du SMABV ont accepté lors du comité syndical du 15 décembre 2021 de lancer une étude de faisabilité de restauration de la continuité écologique au droit des 5 vannages automatiques présents sur la Voire aval. Cette étude a été confiée au bureau d'études Cariçaise en septembre 2022, pour une durée de 6 mois. La mission a débuté le 21 novembre par une phase terrain qui consistait à effectuer des profils en travers ainsi qu'un profil en long au droit des ouvrages. La réunion de présentation de l'étude aura lieu le 17 janvier 2023.

Enjeux 3 : Diminution des pollutions diffuses

Suite aux rendus de la version 4 de la phase 2 de l'étude sur le ruisseau Lieutenant, le SMABV a pris contact avec les élus de Ceffonds pour leur présenter le plan des aménagements envisagés par le bureau d'études. A la suite de ces discussions, le premier adjoint de la commune de Ceffonds a approuvé les propositions d'aménagements. Pour le bassin versant de Bange une réunion s'était déroulée le 04 juin 2021 avec l'ensemble des agriculteurs concernés et avec l'Association foncière de Vallentigny-Hampigny. L'ensemble de ces personnes ont jugé les propositions, faite par le bureau d'études, non adaptées à la réalité du terrain. En 2022, le SMABV n'a eu aucun retour du bureau d'études concernant ce projet et de sa volonté de stopper une partie de l'étude (canal de Bange). Le SMABV a donc délibéré le 29 novembre pour résilier le marché le liant avec Antéa Group et de reprendre l'étude en interne.

Suite à la délibération prise par la commune de Saulcy, le SMABV s'est porté maître d'ouvrage pour mener une étude de ruissellement des eaux sur la commune. Le bureau d'études BIOS a été retenue pour effectuer cette mission. La réunion de démarrage de l'étude a eu lieu le 04 novembre et durera 1 an. Il a été rappelé aux élus qu'à la suite de cette étude le SMABV n'engagera aucun frais pour les travaux car la problématique de ruissellement est une compétence communale.

La restauration de zones inondables sur la commune de Crespy le Neuf seront étudié de concert avec les travaux de restauration hydromorphologique du Froideau présenté dans l'enjeu n°1.

Le SMABV a été sollicité par les élus de la commune de Planrupt pour la problématique inondations. Le Syndicat a proposé à la commune de Planrupt de restaurer une ripisylve fonctionnelle et de limiter le piétinement des berges le long d'un affluent de l'Héronne. La restauration de ripisylve fonctionnel permettrait ainsi de freiner les écoulements en amont de la commune de Planrupt. La plantation de la ripisylve sera effectuée par l'entreprise Entr'in 52 au début de l'année 2023.

Enjeux 4 : Zones humides

L'année 2022 a permis de renforcer les partenariats existants pour participer activement à différentes actions en lien avec les zones humides.

Suite aux travaux de reméandrage de l'Héronne à Droyes, il a été proposé au propriétaire en amont de procéder à un échange de parcelles, en partenariat avec la SAFER. Le SMABV se portera acquéreur de parcelles et procédera à l'échange afin de pouvoir restaurer le côté humide des parcelles en amont.

Poursuite des actions engagées dans les précédents contrats (fauche, gestion, ...).

Les travaux de réimpermeabilisation de la mare à Thil sera réalisée au début de l'année 2023. L'entreprise BTLM de Montier en Der a été retenue pour effectuer ces travaux. Le projet a pour objectif de créer deux mares dans le plan d'eau communal afin d'avoir une superficie inférieure à 0,1 ha. Un ponton équipé d'un panneau pédagogique sera installé à l'issue de ces travaux.

Le SMABV s'est porté maître d'ouvrage en partenariat avec le CPIE Sud-Champagne pour la création et la restauration d'un réseau de mares. Au total, 2 mares vont être restaurées et 4 seront créées. Les travaux sont prévus pour janvier 2023.

L'étang d'Aigremont est situé dans la zone Natura 2000 : « Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines ». Le propriétaire est entré en contact avec la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne afin de restaurer les prairies humides adjacentes à l'étang. Une réunion a été organisée par cette structure en présence du SMABV et de la Fédération des chasseurs de l'Aube (Animateur Natura 2000) afin de présenter le projet. Il est apparu au cours des discussions qu'afin de réaliser les travaux une étude faune/flore ainsi que des relevés bathymétriques sont nécessaires. Ces études ne sont pas prévues dans le DOCOB Natura 2000 et n'ont pas pu être financées par des fonds européens. Le SMABV a donc pris en charge ces études. Les relevés bathymétriques ont été effectués les 27-28 et 29 septembre, l'étude flore a été réalisée en 4 passages entre avril et octobre. Quant à l'étude faune, elle a été réalisée en interne par la Fédération des chasseurs de l'Aube. Les résultats devraient arriver début 2023.

La rivière anglaise à Soulaines-Dhuys est une rivière annexe qui est alimenté par une surverse du ruisseau passant derrière le domaine de Saint-Victor. Elle alimente 3 mares et se rejette dans le cours d'eau en aval. Lorsque des hautes eaux, le ruisseau ainsi que la rivière anglaise débordent sur les prairies et les boisements attenants. Ces parcelles humides appartiennent au domaine Saint-Victor, propriété de la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines (CCVS). Une réunion a eu lieu avec la CCVS et le CPIE, locataire, afin de renforcer le caractère humide de ces prairies. Il a été décidé au cours de cette réunion de réaliser une étude faune/flore zone humide dans un premier temps et de réaliser les travaux dans un second temps. L'étude pourrait être réalisée par le CPIE Sud-Champagne, expert dans le domaine. Il est envisagé de réaliser un sentier pédagogique qui servirait de support lors d'animation et de sensibilisation.

Enjeux 5 : Communication et sensibilisation

La campagne de suivi de la qualité des eaux, débutée en 2021, a été poursuivie en 2022 avec le suivi de 5 nouvelles stations. Pour rappel, le bureau d'études Eurofins Hydrobiologie a été choisi pour mener cette étude. 10 stations seront suivies au cours de cette étude (Annexe C) :

- 5 stations suivies en 2021 et 2023
- 5 stations suivies en 2022 et 2024

Le site internet du SMABV a été mis à jour et est alimenté régulièrement en publiant des articles sur les travaux et études réalisés par le SMABV.

Le SMABV est co-animateur de la zone Natura 2000 « Bois d'Humégnil » avec la Fédération des chasseurs de l'aube.

Une vidéo décrivant les missions du syndicat a été réalisée en juillet 2022 par le PNRFO. Ce tournage a eu lieu dans le cadre de la révision de la charte du Parc et a été présenté aux élus lors de la journée du Parc de la Forêt d'Orient le 10 septembre. Cette vidéo est disponible sur la chaîne YouTube du Parc.

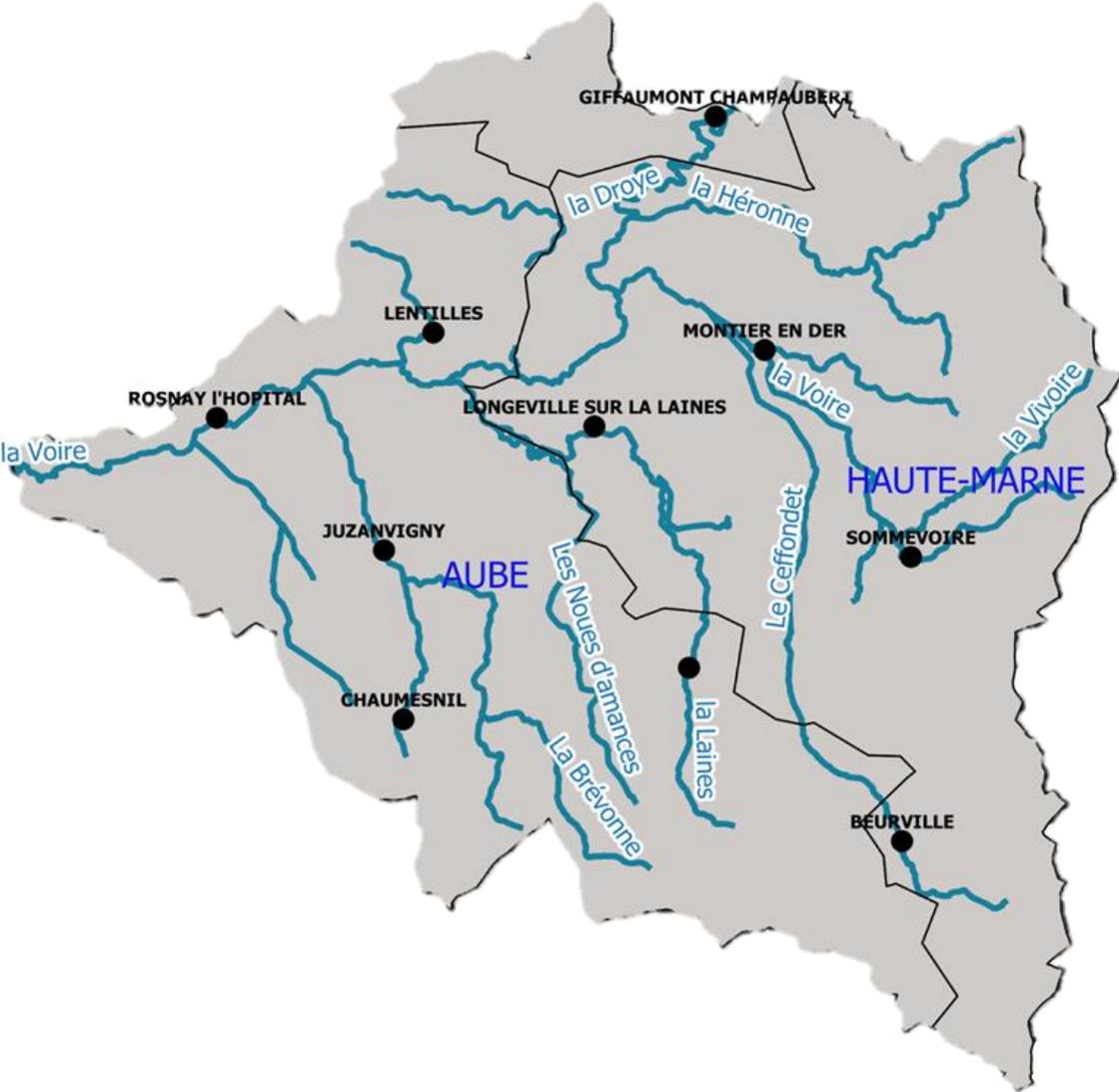
Le SMABV a participé à la 25^{ème} édition du Festival International de la Photographie de Montier en Der les 17, 18, 19 et 20 novembre. Le stand présentant les missions du syndicat et les milieux humides était tenu pendant les quatre jours. 3 animations ont eu lieu au collège de Montier en Der qui avait pour thème la présentation d'un bassin versant. Par le biais de la malle pédagogique «au pays de l'eau », en s'aidant de photos aériennes et de la fresque fleuve grandeurs nature, les élèves ont recréé les cours d'eau présents sur le territoire du SMABV (la Voire, la Droye, l'Héronne, la Laines etc.). L'occasion d'aborder la morphologie d'un cours d'eau, leurs évolutions au cours du temps, leurs rôles (par exemple de corridor écologique), les actions menées par le SMABV dans le cadre de leur mission de gestion des milieux aquatiques de la prévention des inondations.



Enjeux 6 : Animation territoriale

Le bilan annuel des actions ainsi que le bilan mi-parcours du SMABV a été présenté au Comité syndical le 29 Novembre 2022. Il sera aussi présenté à L'Agence de l'Eau Seine-Normandie lors d'un COFIL au premier trimestre 2023.

Annexe A : Territoire du CTEC



Annexe B : Liste des communes du CTEC

| Code INSEE | Nom commune | Masse d'eau | Cours d'eau principal | Département |
|------------|-----------------------------------|-------------|-----------------------|-------------|
| 10010 | ARREMBECOURT | HR 20 | Héronne | Aube |
| 52034 | BAILLY AUX FORGES | HR 19 | Voire | Haute-Marne |
| 10026 | BAILLY LE FRANCOIS | HR 21 | Voire | Aube |
| 10044 | BETIGNICOURT | HR 21 | Voire | Aube |
| 52047 | BEURVILLE | HR 19 | Voire | Haute-Marne |
| 10047 | BLIGNICOURT | HR 21 | Voire | Aube |
| 52057 | BLUMERAY | HR 19 | Voire | Haute-Marne |
| 10063 | BRIENNE LA VIEILLE | HR 21 | Voire | Aube |
| 10064 | BRIENNE LECHATEAU | HR 21 | Voire | Aube |
| 52088 | CEFFONDS / ANGLUS / SAUVAGE MAGNY | HR 19 | Voire | Haute-Marne |
| 10073 | CHALETTE SUR VOIRE | HR 21 | Voire | Aube |
| 51137 | CHATILLONS SUR BROUE | HR 20 | Héronne | Mame |
| 10093 | CHAUMESNIL | HR 23 | Brévonne | Aube |
| 10094 | CHAVANGES | HR 21 | Voire | Aube |
| 10105 | COURCELLES SUR VOIRE | HR 21 | Voire | Aube |
| 10117 | CRÉSPY LE NEUF | HR 23 | Brévonne | Aube |
| 52180 | DROYES | HR 20 | Héronne | Haute-Marne |
| 10135 | ECLANCE | HR 23 | Brévonne | Aube |
| 10138 | EPOTHEMONT | HR 22 | Laines | Aube |
| 52206 | FRAMPAS | HR 20 | Héronne | Haute-Marne |
| 10161 | FRESNAY | HR 19 | Voire | Aube |
| 10163 | FULIGNY | HR 22 | Laines | Aube |
| 51269 | GIFFAUMONT CHAMPAUBERT | HR 20 | Héronne | Mame |
| 10171 | HAMPIGNY | HR 21 | Voire | Aube |
| 10180 | JONCREUIL | HR 21 | Voire | Aube |
| 10184 | JUZANVIGNY | HR 23 | Brévonne | Aube |
| 10072 | LA CHAISE | HR 23 | Brévonne | Aube |
| 10327 | LA ROTHIERE | HR 21 | Voire | Aube |
| 10411 | LA VILLE AUX BOIS | HR 22 | Laines | Aube |
| 10189 | LASSICOURT | HR 21 | Voire | Aube |
| 10192 | LENTILLES | HR 21 | Voire | Aube |
| 10194 | LEVIGNY | HR 23 | Brévonne | Aube |
| 52293 | LONGEVILLE SUR LA LAINES | HR 21 | Voire | Haute-Marne |
| 52296 | LOUZE | HR 22 | Laines | Haute-Marne |
| 10219 | MAISON LES SOULAINES | HR 22 | Laines | Aube |
| 10221 | MAIZIERES LES BRIENNE | HR 21 | Voire | Aube |
| | MERTRUD | HR 19 | Voire | Haute-Marne |
| 52331 | MONTIER EN DER | HR 19 | Voire | Haute-Marne |
| 10253 | MONTMORENCY BEAUFORT | HR 21 | Voire | Aube |
| 10258 | MORVILLIERS | HR 23 | Brévonne | Aube |
| 52359 | NULLY | HR 19 | Voire | Haute-Marne |
| 51419 | OUTINES | HR 20 | Héronne | Mame |
| 10285 | PERTHES LES BRIENNES | HR 21 | Voire | Aube |
| 10286 | PETIT MESNIL | HR 23 | Brévonne | Aube |
| 52391 | PLANRUPT | HR 20 | Héronne | Haute-Marne |
| 52411 | PUELLEMONTIER | HR 20 | Héronne | Haute-Marne |
| 10315 | RANCES | HR 23 | Brévonne | Aube |
| 52426 | RIZAUCOURT BUCHEY | HR 19 | Voire | Haute-Marne |
| | ROBERT MAGNY / LANEUVILLE A REMY | HR 19 | Voire | Haute-Marne |
| 10326 | ROSNAY L'HOSPITAL | HR 21 | Voire | Aube |
| 10366 | SAULCY | HR 19 | Voire | Aube |
| 52479 | SOMMEVOIRE / ROZIERES | HR 19 | Voire | Haute-Marne |
| 10372 | SOULAINES DHUYS | HR 22 | Laines | Aube |
| 10337 | ST CHRISTOPHE DODINICOURT | HR 21 | Voire | Aube |
| 10345 | ST LEGER SOUS BRIENNE | HR 21 | Voire | Aube |
| 10377 | THIL | HR 19 | Voire | Aube |
| | THILLEUX | HR 19 | Voire | Haute-Marne |
| 10378 | THORS | HR 19 | Voire | Aube |
| | TREMILLY | HR 19 | Voire | Haute-Marne |
| 10393 | VALLENTIGNY | HR 21 | Voire | Aube |
| 10403 | VERNONVILLIERS | HR 23 | Brévonne | Aube |
| 10428 | VILLE SUR TERRE | HR 22 | Laines | Aube |
| 10424 | VILLERET | HR 21 | Voire | Aube |
| 52543 | VOILLECOMTE | HR 20 | Héronne | Haute-Marne |

Annexe C : Liste des stations de suivi

| Code station | Nom station | PC | IBD | IBG | Débit |
|--------------|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | 6 fois/an | 1 fois/an | 1 fois/an | 6 fois/an |
| 03022531 | LA VOIRE A PUELLMONTIER 4 | 2021 | 2021 | 2021 | 2021 |
| | | 2023 | 2023 | 2023 | 2023 |
| 03022360 | L'HERONNE A FRAMPAS 1 | 2021 | 2021 | 2021 | 2021 |
| | | 2023 | 2023 | 2023 | 2023 |
| 03022114 | LA VOIRE A THILLEUX 2 | 2021 | 2021 | 2021 | 2021 |
| | | 2023 | 2023 | 2023 | 2023 |
| 03022442 | LA DROYE A GIFFAUMONT 2 | 2022 | 2022 | 2022 | 2022 |
| | | 2024 | 2024 | 2024 | 2024 |
| 03022533 | LE RU DE CHEVRY A RIVES DERVOISES 1 | 2022 | 2022 | 2022 | 2022 |
| | | 2024 | 2024 | 2024 | 2024 |
| 0322650 | LA LAINES A LONGEVILLE 1 | 2022 | 2022 | 2022 | 2022 |
| | | 2024 | 2024 | 2024 | 2024 |
| 03022840 | LE RUISSEAU DE FROIDEAU A CRESPIY- LE-NEUF 1 | 2022 | 2022 | 2022 | 2022 |
| | | 2024 | 2024 | 2024 | 2024 |
| 03022667 | LE RUISSEAU NOUES D'AMANCE A EPOTHEMONT 1 | 2022 | 2022 | 2022 | 2022 |
| | | 2024 | 2024 | 2024 | 2024 |